

Margareta Kastberg Sjöblom

Genres et sexes dans quelques langues européennes : Invitation au voyage

CONTRASTIVE STUDY OF GENDERS AND GRAMMAR IN EUROPE

Abstract: The way of considering the masculine and the feminine in the language is closely related to linguistic conventions. The well-normed uses in the different languages have, beyond the purely grammatical aspect, a cognitive influence which contributes to apprehending the feminine and the masculine in a gendered way or not. We propose for this study to rely on different linguistic uses of genders in some European languages belonging to different linguistic groups. These linguistic differences today give rise to debates on the social and cultural level. We will seek here to show that the cultural aspect and the linguistic aspect are not independent of each other, on the contrary, they are strongly linked and interact in the social representation and the masculine/feminine imagination.

Keywords: Linguistics; Gender; Male/Female; Contrastive Grammar; European Languages; Speech; Culture.

MARGARETA KASTBERG SJÖBLOM

Université Bourgogne Franche-Comté, France
margareta.kastberg@univ-fcomte.fr

DOI: 10.24193/cechinox.2022.42.26

Introduction

L'approche de cet article sera linguistique et s'intéresse aux aspects morphosyntaxiques, lexicaux et sémantiques pour se prolonger dans une étude plus vaste du genre qui se trouve à la croisée des chemins de la nature et de la culture et qui est l'objet de représentations mentales et idéologiques.

La manière d'envisager le masculin et le féminin dans la langue est d'une grande diversité en Europe et en Amérique du Nord. Les usages bien normés dans les différentes langues ont au-delà de l'aspect purement grammatical une influence cognitive qui contribue dès l'enfance à faire appréhender le féminin et le masculin d'une manière sexuée ou non.

Rappelons que dans la vie sociale, le sexe doit être distingué du genre : *le sexe* renvoie à l'anatomie, au système reproducteur et aux caractères sexuels secondaires tandis que *le genre* fait référence aux rôles sociaux associés au sexe de la personne. Dans la langue, on fait la différence entre le genre sexué et le genre linguistique qui est l'objet de cet article.

Effectivement, en linguistique on considère généralement la notion du genre comme indépendant du sexué. Selon un

des principes fondateurs de la linguistique contemporaine, celui de l'arbitraire du signe, Ferdinand de Saussure¹ impose l'idée que le rapport entre le signifiant et le signifié est immotivé et par conséquent on suppose que le genre l'est également. Les linguistes considèrent généralement, comme le fait Jean-Philippe Watbled² :

Qu'il importe en outre de distinguer le genre (sémantique ou lexico-grammatical) et la manière dont il se manifeste dans l'expression linguistique. Le point de vue sémantique s'appuie largement sur les données biologiques mais, alors que le genre naturel se limite (en principe) à deux possibilités (mâle, femelle), les langues peuvent aussi faire intervenir d'autres propriétés, comme animé/inanimé, par exemple, couple qui n'est habituellement pas considéré comme relevant du genre naturel : celui-ci peut donc ne constituer qu'un sous-ensemble du genre sémantique.

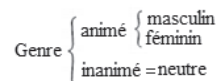
La définition simple du *genre grammatical* que donne le *Dictionnaire Larousse* est tout simplement que le principe fondateur de catégorisation grammaticale du français est la « répartition des noms en deux ou trois classes (masculin, féminin, neutre) selon un certain nombre de propriétés formelles (*genre grammatical*) auxquelles on associe le plus souvent des critères sémantiques relevant de la représentation des objets du monde (*genre naturel*) »³.

L'histoire du genre grammatical et sémantique

Jusqu'au début du XX^e siècle, on considérait que l'indoeuropéen primitif

commun avait trois genres : le masculin, le féminin et le neutre. Des études ultérieures ont cependant montré que dans certaines langues très anciennes comme par exemple le *louvite* (langue anatolienne) la distinction se faisait entre animés et inanimés. Les substantifs animés auraient plus tard été divisés entre masculin et féminin tandis que les inanimés seraient devenus neutres. Un exemple de cette transformation se trouve dans le grec ancien où les substantifs masculins et féminins ont des désinences différentes. Il se peut cependant que l'on trouve la même désinence pour des mots masculins et des mots féminins. Selon les spécialistes en langues très anciennes il s'agit ici d'une trace d'un substantif très antérieur à l'époque où l'on a commencé à diviser les mots en féminin et masculin⁴. Un exemple intéressant de ce phénomène en grec ancien est le substantif ἄνθρωπος qui signifie justement « être humain ».

Le latin classique compte trois genres ; le féminin, le masculin et le neutre⁵, ce qui produit le modèle suivant :



Nombreuses sont les langues qui ont suivi ce processus. Dans les langues romanes, le français, l'italien, l'espagnol et le portugais, à l'exception de la langue roumaine, ainsi que dans d'autres langues (cf. l'albanais, le balte, le celté)⁶ le neutre disparaît et les genres se divisent en deux classes, le féminin et le masculin, bien qu'un neutre existe du point de vue sémantique.

Dans les langues slaves, en revanche, on continue à maintenir l'ancienne distinction entre animé et inanimé ou dans certains cas particuliers, comme dans le bulgare et dans

le macédonne (langue parlée dans certaines régions de la Macédoine), entre le personnel et le non-personnel⁷. Dans toutes ces langues la distinction entre animé et inanimé est représentée soit à l'intérieur du masculin, soit à l'intérieur du pluriel selon des circonstances qui varient d'une langue à l'autre. Dans certaines langues, comme par exemple en polonais, on trouve selon un modèle analogue une distinction entre le personnel et le non-personnel⁸.

On constate donc que la plupart des langues indoeuropéennes ont progressivement perdu les oppositions initiales animé-inanimé et humain-non-humain, tandis que l'opposition masculin-féminin s'est maintenue dans d'autres. Cependant cette opposition ne se limite pas à deux genres, elle peut en effet donner lieu à des systèmes à quatre genres, le neutre (ni masculin, ni féminin) et le genre commun qui est utilisé pour le masculin et le féminin ensemble (c'est le cas dans les langues scandinaves).

Nous constatons donc, à travers la comparaison, que le genre est une catégorie bien différenciée d'une langue à l'autre, tant sur le plan des besoins d'accord que sur celui des traits spécifiques qui organisent la sélection du genre.

En anglais, le problème de catégorisation grammaticale ne se pose pas. En général, les noms anglais ne font aucune distinction entre le masculin, le féminin et le neutre⁹. La langue anglaise a un article déterminé unique : *the*. C'est un facteur phonétique qui régit l'article indéfini d'un substantif (*a* ou *an*) du genre qui est traité comme unique. Les langues non-indo-européennes de l'Europe, telles que le finnois, le hongrois, l'estonien et le basque fonctionnent également sur un modèle de genre unique. Dans le finnois, comme dans les autres langues

ouraliennes il n'y a pas de genres, il s'agit en effet des langues agglutinées où les formes indéfinie-définie n'existent pas¹⁰.

Dans d'autres langues germaniques telles que l'allemand, les trois genres se sont maintenus ; le masculin, le féminin et le neutre qui sont bien distincts, représentés par les articles *der*, *die* et *das*. La situation est bien différente dans les langues scandinaves où, à l'exception du norvégien, il existe encore quatre genres. Prenons l'exemple du suédois ; dans l'ancien suédois coexistaient les quatre genres (*genus*), féminin, masculin, neutre et *reale* (réel) représentés par les pronoms *hon*, *hon*, *det* et *den*¹¹, le féminin et le masculin pour les êtres animés, et le neutre et le *reale* pour les mots communs. Toutefois, le suédois d'aujourd'hui utilise exclusivement deux genres, le neutre et le genre commun, *utrum*, pour les mots communs. Le genre commun *l'utrum*, l'ancien *reale*, regroupe désormais le féminin et le masculin de l'ancien suédois. Le masculin et le féminin sont uniquement utilisés quand il s'agit des êtres humains (et parfois des animaux)¹², il n'y a donc pas de distinction entre féminin et masculin dans la langue courante.

Les constellations et les variations affectant les genres linguistiques sont en effet très nombreuses. Déjà dans ce petit échantillon de langues, nous constatons qu'il y a de grandes différences et qu'il n'y a pas de cohérence dans le choix des genres grammaticaux.

Quelles sont les motivations dans l'attribution du genre des mots ? S'agit-il « uniquement » d'une question technique d'ordre grammatical comme le stipule la théorie saussurienne ?

En examinant de près l'organisation des catégories grammaticales déterminantes dans les langues indo-européennes

– masculin-féminin, animé-inanimé et humain-non-humain – on pourrait, selon certains linguistes, dégager des oppositions sémantiques significatives. Il s'agit selon Patrizia Violi¹³ de : « la différence entre les sexes, puis l'opposition entre doté de vie et privé de vie, et enfin la séparation entre l'homme et le reste de l'univers, donc la distinction entre culture et nature ».

La catégorisation des genres dans les langues

Traditionnellement, les linguistes considèrent généralement le genre comme une catégorie étroitement grammaticale ou plutôt grammaticalisée, c'est-à-dire une catégorie qui sert principalement à classer la langue selon des critères morphosyntaxiques. Dans cette perspective, le genre est effectivement immotivé.

Pourtant, comme l'écrit déjà Antoine Meillet dans son ouvrage sur les langues indo-européennes¹⁴ : « le genre grammatical est l'une des catégories grammaticales les moins logiques et les plus inattendues » et la distinction entre masculin et féminin est « totalement dénuées de sens ».

Nous constatons encore une fois la disparité entre les différentes langues. Les langues romanes reproduisent souvent la même alternance générique que son ancêtre le latin :

- *le soleil et la lune* (fr.)
- *il sole e la luna* (it.)
- *el sol y la luna* (esp.)
- *o sol e a lua* (port.)

L'allemand choisit différemment :

- *die Sonne* (fém.) *und der Mond* (masc.)

Pour l'anglais l'unique article *the* ne comporte pas d'alternance :

- *the sun and the moon*

Le finnois qui n'a pas de genre, joue sur les désinences casuelles et numériques :

- *aurinko ja kuu*

Enfin dans l'exemple suédois, il s'agit du même genre le genre commun :

- *solen och månen* (genre commun, *utrum*)

Selon les différentes langues, ce sont, en effet, les articles ou les désinences qui indiquent le genre. En français *le* ou *la*, en allemand *die* (fém.), *der* (masc.) ou *das* (neutre). Comme dit auparavant, en anglais c'est le critère phonétique (initiale consonne ou voyelle) qui gère l'alternance entre *a* et *an*. En suédois, l'article est postposé et agglutiné au substantif, au singulier *-en* pour le genre commun et *-et* pour le neutre¹⁵.

En effet, dans des nombreuses langues européennes l'opposition masculin/féminin n'existe pas pour l'attribution du genre des mots communs.

C'est le cas de la langue anglaise. En général, avec son genre unique *the* les noms anglais ne font aucune distinction lorsque l'on fait référence aux genres sexués. Mais à la différence du français, il offre un mot neutre lors qu'il s'agit de la globalité, c'est-à-dire de l'ensemble des hommes et des femmes par exemple :

Masculin	Féminin	Neutre
Man	woman	person
Father	mother	parent
Boy	girl	child
husband	wife	spouse

En suédois, on retrouve un système similaire pour les noms communs : il n'y a pas d'opposition féminin/masculin grammaticalement (les mots de l'exemple appartiennent tous genre commun) :

Masculin	Féminin	Neutre/ Genre commun
Man	kvinna	person
Pappa	mamma	förälder
Pojke	flicka	barn

Toutefois, ce sont peut-être les pronoms personnels à la troisième personne qui reflètent le plus clairement l'opposition féminin/masculin étant donné qu'ils font directement référence aux genres sexués (ils les représentent même dans le discours). En outre, le pronom personnel à la troisième personne tient aussi le rôle de « représenter » l'inanimé et le neutre.

La langue anglaise compte traditionnellement trois pronoms personnels à la troisième personne du singulier¹⁶ ; *he* (masc.), *she* (fém.) et *it* (neutre) qui se fondent dans une forme unique *they* au pluriel. En allemand la situation est analogue ; *er* (masc.), *sie* (fém.) et *es* (neutre) au singulier et la forme unique *sie* au pluriel. Le suédois en revanche compte traditionnellement quatre formes pour le singulier ; *han* (masc.), *hon* (fém.), *den* (genre commun) et *det* (genre neutre)¹⁷ et *de* (soutenu) ou *dom* (familier) au pluriel.

En revanche, dans les langues romanes la situation est différente, étant donné qu'il

n'y a pas de neutre¹⁸. Regardons de plus près les pronoms français. Le français, n'a pas de lexème pour désigner la forme inanimée ou neutre du pronom personnel. Deux formes coexistent et s'opposent : la forme masculine *il* et la forme féminine *elle* au singulier, et leurs formes correspondantes au pluriel *ils* et *elles*.

En français, c'est la forme du masculin *il* qui tient le rôle du neutre. En effet, *il* en français est aussi considéré comme le pronom impersonnel qui fait référence à un état général, une vérité etc. et permet la construction d'une tournure impersonnelle, *il fait beau*, *il est difficile*, *il est à constater* etc.

On voit donc que c'est la forme du masculin qui tient le rôle du général et du global et qu'il n'y a pas de distinction phonique ou graphique entre le masculin et l'impersonnel, les deux usages se confondent. La distinction se fait pour la forme du féminin, généralement placée derrière ou en-dessous de « *il* » dans les tables de conjugaison¹⁹.

La comparaison des langues ici citées permet de constater que dans les langues germaniques la question du choix motivé ou arbitraire du genre ne se pose pas, étant donné la présence du neutre tandis que dans les langues romanes, en occurrence en français, la situation de la dichotomie féminin/masculin est plus complexe, voire même ambiguë.

Le cas du français

Bien que l'on observe à première vue que le français n'a que deux genres le masculin et le féminin certains linguistes considèrent que le genre neutre, l'héritage de l'ancien français, est encore présent dans

la langue, bien qu'il n'ait plus d'attributs graphique ou sonores de nos jours. selon Christiane Marchello-Nizia²⁰,

En ce qui concerne l'ancien français, tous les grammairiens s'accordent à reconnaître l'existence d'un « genre neutre ». Ainsi que le précise la tradition philologique, le français médiéval est, avec le provençal ancien, l'italien de l'est, l'espagnol, une langue romane où se sont conservées un certain nombre de formes spécifiques neutres.

Certains linguistes aujourd'hui, dans le refus (non explicité cependant) de la catégorie du neutre, réutilisent en revanche la catégorie du « genre indifférencié », ou du « genre non marqué » (à propos du pronom personne par exemple). Grévisse²¹ reconnaît qu'il n'y a plus de forme spéciale pour le neutre en ce qui concerne le nom ou l'adjectif, mais qu'il y a un neutre sémantique qui se retrouve dans les formes ou les emplois des pronoms : « Quand le pronom représente un nom, il est masculin ou féminin ; quand il représente autre chose qu'un nom, il est neutre: *Les chats, c'est intelligent; Un avion, qu'est-ce que ça m'apporterait ? Mais à quoi donc renvoient ce et ça ici ?* »

Donc, plus de place pour le neutre en français, L'*Encyclopaedia Universalis* considère toutefois que l'« on serait tenté, en ce qui concerne le plan de la référence, de postuler une relation étroite entre le genre grammatical et le sexe : Cette relation ne vaudrait, bien entendu, que pour les êtres vivants, tandis que les choses, non sexuées, se répartiraient, en un premier temps, dans la catégorie du neutre (étymologiquement, ni l'un ni l'autre) et, par la suite, dans

l'un ou l'autre genre si le neutre venait à disparaître²² ».

Le neutre a-t-il disparu du français ? Oui, écrit Christiane Marchello-Nizia²³ « si on le considère comme forme spéciale du nom ou de l'adjectif. Mais si on le considère dans sa valeur linguistique, il est vrai de dire qu'il continue de vivre en français ; il joue un rôle sémantique réel dans les pronoms : *Je vous le dis, Je n'en sais rien..., Cela me plaît, Que dites-vous ?* »

On considère en français que le masculin joue le rôle du neutre. Ainsi la forme lexicale *l'Homme* représente l'humanité dans sa globalité. Le choix de la forme masculine est dominant pour englober la partie masculine et féminine et les regrouper sous la forme unique masculine. Par exemple *Chers amis* peut aussi bien représenter *les amis* que *les amis* et *les amies* (On constate toutefois depuis quelques années l'usage des formulations telles que *Chers amis, Chères amies*)²⁴

L'attribution et distribution des genres grammaticaux du français

Le genre masculin ou féminin des mots français est le plus souvent attribué par un phénomène d'héritage de la langue latine.

Le genre des mots nouveaux qui entrent dans la langue (les néologismes) est par la suite attribué par analogie, quasi intuitivement. On voit ce phénomène d'analogie notamment dans l'attribution du genre masculin ou féminin des mots selon leurs suffixes. Remarquons par exemple que les mots français qui se terminent par *-tion* ou par *-eur* (*obligation, mutation, douceur, frayeur...*) sont presque toujours féminins. D'autres nouvelles

formations lexicales suivent également par analogie le même processus.

L'analyse quantitative à partir de grandes bases de données de la langue française, plus précisément les études statistiques sur corpus – la textométrie, permet de faire plusieurs constats intéressants. L'exploration avec le logiciel *Hyperbas*²⁵, ici de la base *Goofre* permet d'interroger l'évolution des éléments linguistiques de langue française de 1820 à 2008 à partir d'un corpus contenant plus de quarante millions d'occurrences²⁶. Il s'agit ici précisément de la distribution d'un ensemble de substantifs d'un côté et de verbes de l'autre afin de suivre l'évolution globale de la distribution à travers le temps²⁷. L'histogramme ci-dessous illustre le déclin des verbes au profit des substantifs au cours du XX^e siècle :

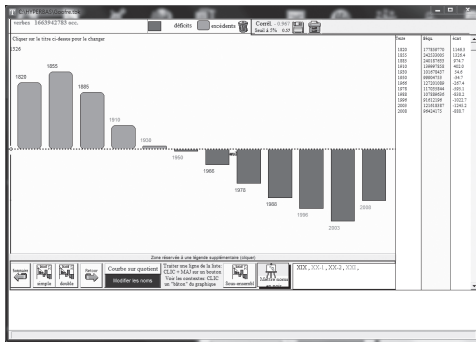


Figure 1. Le déclin des verbes français

Notre analyse confirme le déclin du verbe au profit du substantif. On peut expliquer ce phénomène de la nominalisation de la langue par la tendance des locuteurs de dire plutôt *donner une information* qu'*informer*, *dire un mensonge* au lieu de *mentir*, etc. Une analyse approfondie permet également d'observer que les substantifs qui augmentent le plus sont les substantifs féminins et souvent ceux qui sont

dotés du suffixe *-tion*. C'est le mot *information* qui est le mot de la langue française qui progresse le plus depuis le XIX^e siècle. Voici l'histogramme de sa distribution chronologique par tranches d'années²⁸ :

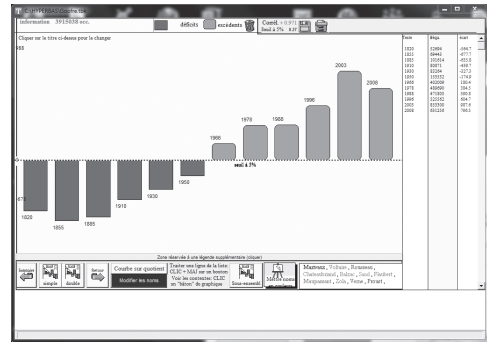


Figure 2. Evolution du mot information

On constate ici aisément qu'à partir du milieu du XX^e siècle le mot *information* connaît une évolution fulgurante. Pourquoi cette évolution en faveur des formes féminines ? Le phénomène s'explique notamment par le fait que ces mots en *-tion* sont souvent abstraits et reflèteraient ainsi notre société qui a évolué d'une société agricole vers un monde hautement technologique.

En effet, bien que l'attribution du genre en français ne soit pas motivée, la langue procède très souvent par analogie et les formes résultent aussi régulièrement de la dérivation étymologique. La langue utilise des suffixes telles que *-tion*, *-eur* qui généralement font appel au genre féminin et *-ment*, *-isme* et *-age* qui relèvent du genre masculin selon l'héritage du système latin²⁹. La suffixation est aussi utilisée pour déterminer le genre sexué d'un substantif qui fait référence à l'humain ou par exemple aux animaux bien que le genre masculin soit le plus souvent (avec quelques exceptions) attribué pour l'entité.

L'alternance de la suffixation permet dans ces cas de repérer le féminin et le masculin comme par exemple dans la paire *le cousin* – *la cousine*, *le maître* – *la maîtresse* etc. Le règne animal constitue un bon exemple de ce procédé : *un tigre* – *une tigresse*, *un chien* – *une chienne*, *un lapin* – *une lapine* etc. dans d'autres cas comme l'écrit Jean Pruvost³⁰, « une longue histoire explique aussi parfois que le masculin et le féminin d'une même réalité soient totalement dissociés, avec deux mots différents et une étymologie très distincte. » C'est le cas dans des couples tels que *le cerf* et *la biche*, *le coq* et *la poule*, *le bélier* et *la brebis* etc. Pour d'autres animaux, il faut ajouter *mâle* ou *femelle* c'est le cas de *la gazelle*, *le boa*, *le flamant rose* etc.

On observe aussi dans la langue le phénomène d'homographes et d'homonymes qui selon leur étymologie appartiennent aux genres opposés, *un aide militaire* – *une aide amicale*, *le boom économique* – *la boom* (fête des jeunes), *le chèvre* (le fromage) – *la chèvre* (l'animal), *le Rom* (homme issu de l'ethnie romani) et *la ROM* (*Read Only Memory*, terme informatique).

On remarque également certaines variations de genre d'ordre géographique dans la francophonie. Les emprunts récents à l'anglais ou l'anglo-américain prennent souvent le genre féminin au Canada francophone et le genre masculin en France comme par exemple dans *la job* – *le job* ou *la gang* – *le gang*³¹. Dans certains cas le mot peut aussi changer de genre au cours des siècles, c'est le cas de l'emprunt arabe *hamilat* qui s'est transformé d'*un amulet* au XII^e siècle à la forme actuelle : *une amulette*.

Voici en quelques lignes les critères linguistiques pour l'attribution du genre grammatical. Mais au-delà de ces critères, y a-t-il un lien intuitif, plus ou moins

immédiat, entre le genre grammatical et la réalité extralinguistique de la différence sexuelle ? La question s'est souvent posée, question qui contredit les théories de Saussure et de la linguistique contemporaine d'un signe non-motivé.

Selon Patrizia Violi³², on admet, généralement que la distribution des genres dans les différentes langues mais non les modalités de sa manifestation :

La catégorie grammaticale du genre, telle qu'elle se présente dans le lexique des diverses langues, résulte [...] d'un fondement sémantique motivé par sa signification interne. Elle reflète un ordre extralinguistique dans le langage et prouve la non-neutralité du système linguistique vis-à-vis des déterminations matérielles de notre expérience.

L'appartenance à un univers masculin ou féminin conditionnerait-elle l'attribution du genre ? L'opposition entre le genre masculin et le genre féminin en français, peut-elle être, ou est-elle- inconsciemment rapprochée de genres sexuels ?

Selon Patrizia Violi

Les formes fondamentales sont précisément celles qui sont dégagées par les anthropologues comme structures générant le sens, oppositions sémantiques de base sur lesquelles s'articulent les catégories qui fondent l'expérience. [...] Il semble donc qu'on puisse faire un lien entre les catégories sémantiques et cognitives profondes, desquelles dépend la structure même du sens, et les catégories grammaticales qui articulent, à l'intérieur de la langue, ces oppositions sémantiques.

Dans d'autres langues d'Europe la relation entre genre grammatical et genre sexué est différente et cela a évidemment des conséquences sur leur perception, comme nous le verrons notamment dans l'usage des substantifs et des pronoms personnels.

L'idée que le masculin l'emporte sur le féminin en français est une question vivement discutée parmi les linguistes et elle est devenue un vrai débat idéologique. Michel Serres, membre de l'Académie française s'exprime ainsi³³ :

Un des arguments affichés pour que le masculin l'emporte sur le féminin, est que le masculin joue le rôle du neutre, absent de la langue française. Aucun traité linguistique ni de grammaire ne relate cette absurdité, car il existe, chez nous, des mots dits épiciens, qui ont les deux genres, neutres par conséquent.

Il donne des exemples des mots comme *enfant* qui désigne aussi bien la fille que le garçon, *secrétaire* qui désigne la secrétaire et le secrétaire, l'adjectif *rouge* dans *manteau rouge*, *écharpe rouge* « Il n'est donc pas vrai qu'en français le masculin l'emporte sur le féminin... » conclut-il avant de poursuivre :

Or, dans « emporter sur », se montre ou se cache une question de hauteur sociale que l'on pourrait appeler l'*imperium*. Ici les féministes ont raison de se battre et je me range de leur côté. Hélas, l'on dit la secrétaire, quand on désigne un poste subalterne ; mais si une femme porte le titre de secrétaire général, on dit *le*. C'est une décision machiste scandaleuse.

A l'Académie, mes confrères disent : « Madame le secrétaire perpétuel », appellation qui froisse mon sens de la langue. Je dis, quant à moi : « Madame la secrétaire perpétuelle »³⁴.

C'est surtout dans les langues romanes où le problème se pose, la dissymétrie entre le masculin et féminin se retrouve en effet à tous les niveaux de la structure linguistique. Au niveau grammatical, le plus évident et le plus analysé est selon Patrizia Violi³⁵, celui de la formation des noms d'agent, en particulier des noms des professions. Elle remarque très justement que très souvent il n'existe que les formes masculines, et les dérivés morphologiques pour désigner la femme manquent.

Ces cas, écrit-elle, ne sont jamais liés à une quelque raison structurale, interne à l'organisation de la langue, qui empêche la formation morphologique d'un nouveau terme. Les raisons dépendent de facteurs extralinguistiques.

La question de la dénomination des métiers est effectivement tout à fait d'actualité, question qui semble avoir été déclenchée aux Etats-Unis mais pour laquelle le débat est encore vif en Europe, surtout en France.

La dénomination des métiers

Les études sur les noms de métiers en français sont nombreuses et concernent pratiquement tous les secteurs professionnels³⁶.

Il y a des « couples » suivant le modèle d'un ajout de suffixe à la forme masculine

pour créer la forme féminine, par exemple *boucher – bouchère, boulanger – boulangère, cuisinier – cuisinière* etc., qui ne posent pas question généralement.

En revanche, pour les fonctions qui étaient jusqu'à récemment dépourvues d'une forme féminine *professeur, auteur, écrivain, docteur* etc., les propositions pour les féminiser sont nombreuses *professeure, auteure, autrice, écrivaine* etc. La *docteure* semble l'emporter sur *doctoresse* et *doctrice*... les différences régionales sont également importantes dans la francophonie. Pour certains métiers la langue même pose des difficultés pour la création d'une forme féminine.

Si on peut par ailleurs, écrit Jean Pruvost³⁷, imaginer un féminin pour *docteur*, c'est impossible pour *médecin* ou *cafetier*, le féminin existant déjà avec un autre sens, une *médecine* désignant un médicament, et une *cafetière*, l'ustensile pour préparer le café. Aussi ne peut-on dire qu'une « femme médecin » si l'on veut maintenir le mot « médecin ».

Il y a d'autres exemples concernant les difficultés sur le plan linguistique de former des désignations féminines de métiers considérés comme masculins. Les cas sont bien plus rares, quel nom donner aux hommes qui exercent le métier de *sage-femme* par exemple ?

En allemand et en espagnol on constate une situation analogue, la politique linguistique des pays promeut la formation de formes féminines pour tous les métiers, bien qu'en allemand il existe un genre neutre.

En anglais la plupart des noms qui réfèrent au travail sont neutres, par

exemple : *teacher, doctor, student, etc.* Il est possible de faire la distinction en ajoutant les mots *male* et *female*, par exemple : *Mary is a female doctor.*

La forme neutre permet aussi souvent de transformer une désignation jusqu'alors masculine en une forme unique qui englobe les deux genres, c'est le cas du *spokesman* (porte-parole) qui a été complété durant une période par la désignation *spokeswoman*, avant que les deux formes soient remplacées par *spokesperson* qui représente les deux sexes et qui est aujourd'hui totalement admise.

Cette tendance se retrouve aussi dans le suédois où les noms de métiers sont en règle générale neutres appartenant au genre commun, soit formés par exemple à l'aide du suffixe *-person* comme en anglais, soit à partir, le plus souvent, de l'ancienne forme masculine comme par exemple *skådespelare* (masc.), *skådespelerska* (fém.), en anglais *actor* (masc.), *actress* (fém.) où les formes féminines ont été abandonnées pour les formes uniques *skådespelare* et *actor* qui font références aux deux sexes. Etant donné que ces réformes datent de plus de cinquante ans (et que ces mots appartiennent grammaticalement au genre commun), les mots qui désignent les métiers n'ont plus aucune connotation du masculin ou du féminin. Les doubles désignations des métiers qui existaient en suédois jusqu'à la fin du XIXe ou début XXe siècle pouvaient aussi avoir des significations différentes, par exemple dans les couples *professor – professorska* ou *konsul – konsulinna* la forme féminine désignait l'épouse du professeur ou du consul... mais ce sont aujourd'hui des curiosités.

Concernant le français, Meillet avait, déjà, observé que le caractère dérivé du genre féminin par rapport au masculin n'a pas que de causes linguistiques³⁸ :

Si on veut se rendre compte de ceci que, dans les langues qui ont une distinction du masculin et du féminin, le féminin est toujours dérivé du masculin, jamais la forme principale, on peut évidemment qu'en songeant à la situation sociale respective de l'homme et de la femme à l'époque où se sont fixées ces formes grammaticales.

La situation a-t-elle réellement évolué depuis cette fixation des formes de la langue ? Et la langue reflète-t-elle cette évolution ? Les questions sont nombreuses et les débats intenses. Un des mouvements récents qui ne touchent pas seulement au domaine linguistique est celui de l'écriture inclusive.

L'écriture inclusive

Le concept de l'écriture inclusive n'est pas nouveau (en témoigne la féminisation des noms de métiers qui alimentait déjà les débats à la fin des années 1990) mais l'expression écriture inclusive a vu le jour avec la parution d'un manuel scolaire en 2017 à destination de l'école élémentaire, rédigé de manière militante en écriture inclusive³⁹. L'auteur-directeur de la publication Raphaël Haddad y définit l'écriture inclusive comme « *l'ensemble d'attentions graphiques et syntaxiques permettant d'assurer une égalité des représentations entre les femmes et les hommes.* »

Portée, notamment par les associations féministes, cette proposition se fonde, principalement, sur quatre principes :

- Le fait d'accorder les fonctions, métiers, grades et titres, en fonction du genre ;

- Utiliser à la fois le féminin et le masculin quand on parle d'un groupe de personnes ;
- Cesser d'appliquer la règle de grammaire : « le masculin l'emporte sur le féminin », au profit de l'accord de proximité ;
- Eviter d'utiliser « Homme » avec une majuscule de prestige pour parler des femmes et des hommes ;

Il s'agit, donc, d'utiliser des formes féminines, *chroniqueuse, chercheuse, autrice* ou *auteure* etc. Pour englober le féminin et le masculin, il y a plusieurs façons-: soit par l'utilisation de ce qu'on appelle la double flexion – *les candidates et candidats* –, soit par le recours au « point milieu », aussi appelé « point médian » – *les candidat·e·s* –, soit enfin par une reformulation épécène, c'est-à-dire un nom qui a la même forme aux deux genres – *les personnes candidates*. L'abandon de la règle de grammaire mettant en avant le masculin consiste à accorder l'adjectif avec le sujet le plus proche, par exemple *les garçons et les filles sont égales*. Finalement, l'idée est d'utiliser des termes plus neutres, comme *droits humains* plutôt que « droits de l'Homme ».

Cette parution a été alors, et demeure l'objet de nombreux articles et de débats dans toutes les instances linguistiques, des associations des linguistes jusqu'à l'Académie française.

Daria Toussaint et Mustapha Krazem, auteur.e.s d'un article autour de l'orthographe inclusive⁴⁰, observent ainsi l'importance des débats :

On ne peut qu'être intrigué par l'engouement actuel autour de l'écriture inclusive, engouement qui prend

souvent l'allure de débats passionnés où mépris, indignation, revendication prennent largement le dessus sur les considérations linguistiques. C'est surtout ce que nous appellerons l'orthographe inclusive qui, par son usage singulier du point et son large recours au *e*, en tant que marque du sexe /genre féminin, a suscité cette polémique.

L'écriture inclusive, ou plus précisément l'orthographe inclusive pose selon les auteur.e.s, malgré sa dimension idéologique, la problématique récurrente de la motivation du genre. Les linguistes par tradition, nous l'avons vu, défendent en général les règles d'accords asymétriques bien que certains linguistes notamment Chevalier *et alii*⁴¹ soient plus réservés.

Les arguments pour et contre l'orthographe inclusive sont de deux ordres ; purement linguistiques ou bien plus générales et politiques.

François Rastier, dans son article *Écriture inclusive et exclusion de la culture*⁴², fait la remarque suivante :

Les catégories grammaticales, comme le genre, le nombre, l'aspect etc. permettent la détermination en discours, par des accords ou des concordances, et n'ont aucune incidence sur les représentations du monde, d'ailleurs multiples dans les discours relevant d'une même langue. Le persan n'a pas de catégorie du genre et les femmes n'en sont pas moins discriminées en Iran.

Dans son étude sur un échantillon de 250 langues du monde environ, moins de 90 pourraient manifester une corrélation entre le genre et le sexe probable, tout à

fait discutable, de leurs référents supposés. « Une coïncidence aura voulu, écrit-il, que *gender* se traduise en français par *genre*, et l'idéologie du genre a fait le reste. » Au point de vue linguistique, Rastier dénonce, dans son article, l'écriture inclusive comme étant « l'écriture contre la langue » étant donné qu'elle annule des concepts linguistiques et pose de nombreuses difficultés d'ordre orthographique. Il avance aussi l'argument que « la sémiotique identitaire récuse de fait la révolution linguistique, éclairée par Saussure, qui a mis fin aux conceptions du langage, toujours basées sur une ontologie. »⁴³

Selon Toussaint et Kazema,⁴⁴ le mécanisme de l'orthographe inclusive est conforme au fonctionnement général de la langue. L'orthographe inclusive profile en effet la morphologie du français en confirmant que la forme féminine vient s'ajouter à la forme masculine.

Implicitement cette orthographe reconnaît la sémantique non sexuée du masculin puisque le mécanisme de lecture/écriture n'est opérant (en tout cas actuellement) qu'à partir d'une interprétation élargie du masculin que la forme vient en quelque sorte de confirmer.

Ils prévoient toutefois que l'écriture inclusive a de l'avenir devant elle car « lorsque l'usage fera corps avec la perception orthographico-linguistique des locuteurs, la question se posera de l'utilité de différencier l'orthographe d'un nom qui en réalité est bi-genre. »

On retrouverait donc une tendance d'aller vers une forme unique, un rapprochement des langues germaniques dans le traitement linguistique du masculin/féminin et peut-être le rétablissement de la

forme neutre, délaissée quelque part dans l'histoire.

Dans la langue suédoise, qui ne connaît pas d'assimilation entre le genre grammatical et le genre sexué, on observe toutefois un autre phénomène de politique linguistique ; la création d'un nouveau pronom personnel *hen*, pronom « neutre », ni homme, ni femme, ou peut-être les deux à la fois.

Le pronom suédois *hen*

H*en* est un pronom personnel non sexué suédois conçu et introduit récemment comme une alternative aux *hon* (elle) et *han* (il), spécifiques aux genres féminin et masculin. Ce pronom a deux usages principaux. Il fonctionne soit comme un moyen d'éviter une préférence déclarée pour l'un ou pour l'autre sexe, soit comme une manière de se référer ou de s'adresser à des personnes *trans*, *queers*, *intersexes* ou *non-binaires*, ou à ceux ou celles qui rejettent la notion de genre binaire pour des raisons idéologiques.

En outre, écrit Rastier⁴⁵, « l'écriture inclusive a aussi pour objet de rendre visible une identité (LGBTIA+) frappée d'invisibilité : en imposant un signe graphique propre, on instaure cette visibilité déniée ». Dans la création du pronom *hen*, cet objet est encore plus clair.



Figure 3. Illustration graphique de *hen*

Autrement dit, *Hen* est censé être utilisé lorsque le sexe d'une personne n'est pas connu ou lorsqu'il n'est pas souhaitable de le spécifier comme *elle* ou *il*. Le mot a été proposé pour la première fois en 1966, puis à nouveau en 1994, calqué sur le finnois *hän*, un pronom personnel neutre, étant donné les caractéristiques spécifiques du finnois qui n'a pas de genre grammatical. Cependant, la forme *hen* n'a été reconnue que vers 2010, lorsqu'elle a commencé à être utilisée dans certains livres, magazines et journaux, et tout comme pour l'écriture inclusive en France, cette introduction a provoqué des débats médiatiques et une controverse sur le féminisme, la neutralité de genre et la parentalité. En juillet 2014, le mot *hen* a été reconnu par l'Académie suédoise et introduit dans *Svenska Akademiens ordlista*, le glossaire officiel de l'Académie suédoise.

Toutefois, bien que *Svenska språknämnden*, le Conseil de la langue suédoise, reconnait *hen* comme une alternative non-sexiste parmi d'autres, le mot n'est pas forcément recommandé. Le Conseil recommande plutôt au lecteur d'utiliser la construction la plus adaptée au contexte, compte tenu du public cible. Les alternatives à *hen* incluent *den*, équivalent à l'anglais *it*, la réécriture au pluriel, qui n'a pas de genre en suédois (tout comme en anglais), la répétition du nom au lieu d'utiliser un pronom ou d'utiliser *han* ou *hon* (*il* ou *elle*).

Après la première utilisation de la forme *hen* au parlement suédois, *Riksdagen*, par le ministre de l'égalité de sexes, le parlement a annoncé officiellement que *hen* ne devrait pas être utilisée dans les documents officiels du gouvernement, mais que les membres du parlement sont libres de l'utiliser dans les débats oraux et les motions écrites. Aujourd'hui, d'autres autorités

l'utilisent tout comme certains journaux et certains manuels scolaires, mais l'utilisation est loin d'être généralisée.

L'usage de *ben* reste encore très controversé et le débat, linguistique aussi bien que sociétal et politique continue, tout comme le débat concernant l'écriture inclusive du français.

Conclusion

En conclusion, on constate que les langues, même à l'intérieur de la zone européenne, connaissent des différences considérables au niveau linguistique aussi bien qu'au niveau sociétal quand il s'agit des genres.

Les différents usages linguistiques des genres grammaticaux sont d'abord très fortement conditionnés par l'appartenance à une famille de langue, principalement romane, germanique ou slave dans le cas de l'Europe.

La disparation du neutre du latin tardif a conditionné les langues romanes où l'opposition masculin/féminin ne se limite pas aux genres sexués, à la différence des langues germaniques, mais elle concerne et conditionne aussi tous les mots communs de la langue.

La non-motivation du signe introduite par Saussure fait aujourd'hui l'objet des différentes polémiques où la relation genre grammatical et genre sexué est mise en question.

Bien que les propriétés grammaticales des genres ne posent pas problèmes dans les langues germaniques, elles le font fortement

dans le français où la dualité masculin-féminin est omniprésente au niveau linguistique au plus profond de la langue. C'est pour cela que certains linguistes pensent⁴⁶ « qu'il ne fait aucun doute que le genre, en tant que catégorie grammaticale, tend à être perçue comme le reflet d'un *ordre naturel* des choses, de sorte que ce ne sont plus les mots qui sont masculins ou féminins mais les choses auxquelles ils se réfèrent ». D'autres défendent ardemment la position non-motivée du signe et la non-référence aux sexes dans l'opposition féminin-masculin du genre des mots communs. Ils considèrent l'idée de la non-motivation du signe, introduite dans la linguistique contemporaine par Saussure, comme étant un concept essentiel de la linguistique.

Au-delà des polémiques sur les genres grammaticaux, on connaît aujourd'hui, comme on l'a vu, un vrai débat sociétal sur le masculin-féminin où, comme c'est souvent le cas, la politique et la langue se mêlent, s'entrelacent et se conditionnent mutuellement.

La langue prend son sens dans le discours, le discours reflète la réalité et la transforme, et comme notre société connaît des phénomènes nouveaux et qu'elle est en pleine mutation, des changements et des réformes linguistiques s'imposent, qu'on le veuille ou non.

Vont-ils prendre racine dans la langue ? L'avenir nous le dira, comme toujours l'usage reste maître...

BIBLIOGRAPHIE

- Andersson, Lars-Gunnar, *Språktypologi och språkläktskap*, Stockholm, Liber, 2001.
 Haddad R. (Dir.), *Manuel d'écriture inclusive – faites progresser l'égalité femmes/hommes par votre manière d'écrire*, Paris, édition Mots-clefs, 2017.
 Chevalier Y., Constantin de Chanay H., Gardelle L., « Bases linguistiques de l'émancipation : système anglais, système français », in *Mots. Les langages du politique* n° 113, 2017, p. 9-36.

- Hjelmslev L., « Animé et inanimé, personnel et non-personnel » in *Essais linguistiques*, TCLG, vol. XII, Copenhague, Nordisk sprog- og Kulturforlag, 1959.
- Houdebine-Gravaud, A.-M., « Trente ans de recherche sur la différence sexuelle, ou Le langage des femmes et la sexuation dans la langue, les discours, les images », *Langage et société*, 2003/4 (n° 106), p. 33-61. DOI : 10.3917/ls.106.0033. URL : <https://www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2003-4-page-33.htm>
- Marchello-Nizia, Ch., « Le neutre et l'impersonnel » in *Linx n° 21, Genre et Langage*, 1989, p. 173-179.
- Mathieu, C., « Sexe et genre féminin : origine d'une confusion théorique », *La linguistique*, 2007/2 (Vol. 43), p. 57-72, <https://www.cairn.info/revue-la-linguistique-2007-2-page-57>.
- Meillet, A., « La catégorie du genre et les conceptions des Indo-européens », in *Linguistique historique et comparée*, tome I, Paris, Hachette, 1921.
- Michel, L., « Le « neutre » d'une langue sans neutre », in *Implication philosophique*, 2015, <http://www.implications-philosophiques.org/actualite/une/le-neutre-dune-langue-sans-neutre/>
- Pruvost, J., *Les secrets des mots*, Paris, La librairie Vuibert, 2019.
- Rastier, F., *Ecriture inclusive exclusion de la culture*, Paris, Presses universitaires de France, 2020.
- Saussure, F. de, *Cours de linguistique générale*, Paris, 1916.
- Serres, M. de l'Académie française, *La bataille idéologique*, L'Académie française avril 2018., <http://www.academie-francaise.fr/la-bataille-ideologique>.
- Toussaint, D. et Krazem M., « Genre grammatical, genre sexuel et genre de discours : à propos du .e » in *Cahiers de praxématique* n°59, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 2017.
- Vaillant, A., *Manuel du vieux slave, tome 1 : Grammaire*, Paris, Institut d'études slaves, 1964.
- Violi, P., « Les origines du genre grammatical », in *Langages, le sexe linguistique* n°85, 1987, p.15-34.
- Watbled, J.-Ph, « Linguistique du genre », in *Genre et dynamiques interculturelles : la transmission*, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 167-179.

NOTES

1. Saussure F. de, *Cours de linguistique générale*.
2. Watbled J.-P., *Linguistique du genre*, p. 2.
3. *Le dictionnaire Larousse*, 2018.
4. Andersson, L-G., *Språktypologi och språksläktskap*, p. 32.
5. Certains chercheurs auraient trouvé, dans la langue orale du latin tardif, une diminution du genre neutre en faveur du genre masculin.
6. *Ibid.*
7. Vaillant A., *Manuel du vieux slave, tome 1 : Grammaire*.
8. Dans les études de Hjelmslev ces distinctions sont très nettes, soit séparément soit sous une forme combinatoire, cf. Hjelmslev L., « Animé et inanimé, personnel et non-personnel » in *Essais linguistiques*, TCLG, vol. XII, 1959.
9. Nous verrons plus tard dans cet article que le genre est parfois représenté par différentes formes ou différents mots quand on parle des personnes ou des animaux.
10. Le finnois compte non moins de 15 cas (*kasus*). La flexion s'opère par désinences selon le cas et le nombre (*numerus*) en prenant compte des variations d'état, et le pronom personnel est généralement omis.
11. En suédois d'aujourd'hui les articles sont agglutinés, sous forme de désinence et permettent seulement la distinction entre le neutre et le genre commun.
12. L'utilisation du féminin ou de masculin au lieu des formes de neutre et du genre commun montre ici un sentiment d'affection ou de proximité. On trouve le phénomène par exemple dans le milieu des marins, des pêcheurs et des navigateurs quand il s'agit des bateaux et des navires.
13. Violi P., « Les origines du genre grammatical », in *Langages, le sexe linguistique*, p.18.

14. Meillet A., « La catégorie du genre et les conceptions des Indo-européens », in *Linguistique historique et comparée*, tome I, Paris, Hachette, 1921. Citation reprise de Violi P., p. 19.
15. Le système est bien plus complexe, mais ces exemples permettent un aperçu rapide du phénomène.
16. Nous nous limitons ici aux pronoms sujets (nominatif), bien qu'il y ait d'autres rôles syntaxiques des pronoms qui font appel à d'autres formes lexicales.
17. Nous consacrerons une partie à l'innovation récente suédoise de *hen* plus tard dans cet article.
18. En italien et en espagnol notamment, la troisième personne au singulier est aussi utilisée pour la forme de politesse de la même manière que l'on utilise la forme *vous* en français. Dans le discours courant on omet également le pronom personnel et c'est la forme conjuguée du verbe qui indique la personne.
19. Cf. *Bescherelle, Larousse de la conjugaison* etc.
20. Marchello-Nizia, Ch., « Le neutre et l'impersonnel » in *Linx* n° 21, Genre et Langage, 1989, p. 174.
21. Grévisse, *Le Bon Usage*, 7ème édition, § 461, cité par Ch. Marchello-Nizia 1989, p. 177.
22. <https://www.universalis.fr/encyclopedie/genre-grammatical>
23. Marchello-Nizia Ch., *op.cit.*, p. 177.
24. Nous y reviendrons largement plus tard dans cet article.
25. Brunet E., *Hyperbas – Manuel de référence*, Université Nice-Sophia Antipolis, 2011.
26. Ce corpus est issu de la partie française du grand corpus Google et compte plus de quarante milliards de mots.
27. C'est le codage et l'annotation informatique des corpus lemmatisés qui permettent les études statistiques sur la morphosyntaxe.
28. Il s'agit ici d'une méthode probabiliste qui tient compte sur la fréquence relative, basée sur le calcul de l'écart réduit.
29. Le système est plus complexe mais nous nous bornons ici à un aperçu.
30. Pruvost J., *Les secrets des mots*, Paris, Librairie Vuibert, 2019, p. 101.
31. *Ibid.*, p 84.
32. Violi, *Les origines...*, p. 23.
33. Serres M. de l'Académie française, *La bataille idéologique*, L'Académie française avril 2018. URL : <http://www.academie-francaise.fr/la-bataille-ideologique>, consulté 6 avril 2018.
34. Michel Serres fait ici référence au débat idéologique concernant la dénomination des métiers et leurs formes respectives au masculin et au féminin auquel l'Académie a vivement participé.
35. Violi, *Les origines...*, p. 31.
36. Nous ne nous attarderons pas sur ce débat français qui est largement documenté par ailleurs.
37. Pruvost, *Les secrets des mots...*, p. 103.
38. Meillet, *La catégories du genre...* cité par Violi, *op.cit.*, p. 31.
39. Haddad R. (Dir.), *Manuel d'écriture inclusive – faites progresser l'égalité femmes/hommes par votre manière d'écrire*, Paris, Edition Mots-clefs, 2017.
40. Toussaint D et Krazem M., « Genre grammatical, genre sexuel et genre de discours : à propos du .e » in *Cahiers de praxématique* n°59, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 2017, p. 1-2.
41. Chevalier Y., Constantin de Chanay H., Gardelle L., « Bases linguistiques de l'émancipation : système anglais, système français », in *Mots. Les langages du politique* n° 113, 2017, p. 9-36.
42. Rastier F., *Écriture inclusive exclusion de la culture*, Paris, Presses universitaires de France, 2020, p. 137.
43. *Ibid.*, p. 141.
44. Toussaint & Kazema, *Genre grammatical...*, p. 13.
45. Rastier, *Écriture inclusive...*, p. 139.
46. C'est le cas de Violi, *Les origines...*, p. 19.